



**DEMANDE DE CREATION DE BRANCHEMENT
EAU POTABLE ET/OU ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Pour toute demande de création d'un branchement d'eau potable et/ou d'assainissement collectif, vous voudrez bien compléter et nous renvoyer ce document à l'adresse suivante :

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure
53 Route de Montfalcon - 38940 ROYBON
Tel : 04.76.36.21.75 – fax : 04.76.36.20.03 - e-mail : si.eaux.galaure@orange.fr

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Demeurant :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Demande l'accord du Syndicat pour :

- la création d'un branchement d'eau potable
- et /ou la création d'un branchement d'assainissement collectif
- le raccordement de ma propriété sur le branchement d'assainissement déjà installé:

A l'adresse suivante :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de la parcelle : section : numéro :

Cette demande concerne un bâtiment existant un bâtiment neuf

nombre de logements :

Autorisation d'urbanisme : oui non N° de permis de construire :

Joindre un plan de situation et un plan masse avec, si possible, l'implantation souhaitée des branchements.

Je souhaite obtenir un devis de travaux de Lyonnaise des Eaux : oui non

Ou : Entreprise réalisant les travaux (nom et adresse) :
prévenir le Syndicat des Eaux au démarrage des travaux.

Une fois les travaux réalisés, vous devrez

- contacter le Syndicat des Eaux pour la pose du compteur d'eau et l'ouverture des abonnements.
- transmettre au Syndicat des Eaux un plan de récolement des travaux réalisés.

Tarif d'ouverture d'abonnement

Branchement eau potable - délib. du 25/03/14 : 210 €HT (TVA 5.5%)

Branchement assainissement collectif - P.F.A.C, délib. du 12/12/14, non assuj. à TVA :

- Habitation neuve : 1800 € pour un logement. Si plusieurs logements se renseigner au Syndicat
- Habitation existante : 570 € si assainissement individuel non conforme. Gratuité si conforme.

Fait à le
Signature, précédée de « Lu et approuvé » :

Avis du Syndicat des Eaux de la Galaure